

Conditions générales de vente 2026
MAEVA Respire – Le Moulin de Surier

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION et de SERVICES

Tel : 05 53 24 91 98 www.lemoulindesurier.com

contact@maeva-mds.com

1 – Réservation et règlement du séjour

Pour confirmer votre **réservation au Moulin de Surier****, un acompte de **30 % du montant total** de la location est exigé au moment de la réservation.

Le **solde de la location** doit être réglé au plus tard **30 jours avant la date d'arrivée**.

Modes de paiement acceptés :

- Carte bancaire
- Chèque
- Chèques-vacances
- Virement bancaire
- Espèces

Pour toute **réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour, le paiement intégral** sera exigé, uniquement par **carte bancaire ou virement bancaire**.

Les taxes sont à régler le jour de l'arrivée, par **espèces, chèque ou virement immédiat**.

Le Moulin de Surier ne prend pas d'option de réservation.

2 – Annulation

Annulation par le propriétaire

Si le **Moulin de Surier** devait annuler sa prestation de location, tout locataire ayant reçu sa confirmation de séjour sera **informé par email ou courrier et remboursé intégralement** des sommes versées, sauf en cas de **force majeure**.

Annulation par le client

En cas d'annulation à l'initiative du client, il est **obligatoire d'avertir le camping par écrit**, soit **par courrier recommandé**, soit par **email avec accusé de réception**. À défaut, le client reste tenu de régler les sommes dues au titre du contrat.

Barème des frais d'annulation

Délai avant l'arrivée	Frais appliqués
Plus de 120 jours	L'acompte est restitué ; les frais de dossier restent acquis au camping.
Entre 30 et 120 jours	Frais de dossier + indemnité correspondant à 30 % du montant total du séjour.
Moins de 30 jours ou non-présentation	Montant total du séjour exigible.

Pour **obtenir un éventuel remboursement ou dédommagement**, nous vous recommandons de souscrire une **assurance annulation ou interruption de séjour** lors de votre réservation. Cette assurance permet de bénéficier d'un **remboursement partiel ou total**, selon les conditions prévues par le contrat.

Pour découvrir les caractéristiques de l'assurance **CampezCouvert**, vous pouvez consulter la page **Téléchargements** de notre site ou suivre le lien disponible sur notre plateforme de réservation en ligne.

3 – Arrivée et départ

Arrivée

Les **heures d'arrivée** sont prévues le **samedi, dimanche ou mercredi après-midi, de 16h à 19h30**. Pour toute arrivée après 19h30, merci de nous contacter à l'avance ; un **supplément de 15 € par heure** pourra être facturé.

Hors saison, il est possible d'arriver un autre jour que le samedi, sous **réservation préalable auprès du propriétaire**.

En cas de **retard de votre arrivée**, il est impératif d'avertir le Moulin de Surier afin de **conserver vos droits sur la location**. Si **24 heures après la date prévue d'arrivée**, nous n'avons reçu aucune nouvelle du locataire, le propriétaire se réserve le droit de **disposer librement du logement**. Dans ce cas, **aucun remboursement ne sera effectué** et la totalité du séjour restera due.

Départ

Les **heures de départ** sont prévues le **samedi, dimanche ou mercredi matin avant 10h**. Le séjour **ne pourra être prolongé** sans l'accord préalable du propriétaire. En cas de prolongation accordée, le **paiement intégral correspondant à la période supplémentaire** devra être effectué immédiatement.

Retards et séjours partiels

En cas d'**arrivée retardée ou de départ anticipé**, la totalité du montant du séjour reste acquise au Moulin de Surier. Le locataire **ne pourra prétendre à aucun remboursement** pour la partie du séjour non effectuée.

4 – Occupation des lieux

Le locataire s'engage à **occuper personnellement les lieux**, à en faire un **usage raisonnable et conforme à leur destination**, et à **assurer leur entretien** pendant toute la durée du séjour.

Capacité des hébergements

La location est strictement réservée au **nombre de personnes indiqué pour chaque logement** :

- Cottage du Lac : 2 à 3 personnes
- Chalet Rivière : 4 personnes
- Mobil-home Dordogne : 5 personnes
- Mobil-home Périgord : 6 personnes
- Lodge du Lac : 5 personnes
- Cabane perchée Beaumont : 4 ou 6 personnes
- Tente Safari Bastide : 5 personnes

Aucune personne supplémentaire n'est autorisée dans les hébergements.

Inventaire et matériel

L'**inventaire des équipements** est effectué par nos soins avant votre arrivée. Si vous constatez un **manque de matériel** ou si vous souhaitez disposer d'un **ustensile additionnel**, merci de vous présenter à l'accueil dans les **24 heures suivant votre arrivée**.

Toutes les installations sont **vérifiées et en état de marche** avant votre arrivée. Toutefois, en cas d'**incident technique imprévu**, merci de nous en informer dans les **24 heures** suivant l'arrivée.

Passé ce délai, **toutes dégradations constatées au moment de l'état des lieux de départ seront à la charge du locataire**.

5 – Dommages et responsabilité

Responsabilité du locataire

Le locataire s'engage à utiliser **les équipements et installations du Moulin de Surier conformément à leur usage normal**. Toute **dégradation, perte ou destruction** des éléments

mobilier, des locaux ou des bâtiments communs engage la **responsabilité personnelle de son auteur**.

Cette responsabilité s'étend à **tous les dommages causés par les personnes séjournant avec le locataire**, ainsi qu'aux **matériels prêtés ou loués** pendant le séjour (vélos, raquettes, balles, paddles, rames, ballons, filets, équipements amovibles ou fixes, sans que cette liste soit exhaustive).

Le locataire doit être **assuré en Responsabilité Civile**. La caution ne constitue en aucun cas une **limite de responsabilité**.

Entretien et respect des installations

Le locataire doit **s'abstenir de jeter dans les éviers, lavabos ou WC** tout objet pouvant **obstruer les canalisations**. En cas de dommage, il sera **redevable des frais de remise en état** ainsi que des **pertes d'exploitation** qui pourraient en découler. Les éventuels retards liés à la remise en état, notamment en haute saison, **ne pourront être imputés à la direction**.

Comportement et sécurité

Il est **strictement interdit** :

- De consommer ou diffuser des **stupéfiants**. Toute infraction entraînera **l'exclusion immédiate du domaine**, sans indemnité de départ anticipé, et pourra faire l'objet de **poursuites légales**.
- D'allumer des **feux en plein air** ou d'utiliser un **barbecue personnel**.
- D'utiliser la **cuisson à l'huile de friture** dans les chalets.
- De franchir les **zones signalées comme interdites**.
- ou d'installer tout **matériel électrique ou sanitaire additionnel** sans autorisation.
- D'installer toute **structure temporaire** (tentes, tonnelles, hamacs, abris) sur le domaine. Toute fixation sur la structure d'un logement est **formellement interdite**.

Le respect de ces règles vise à **préserver la sécurité, le confort et l'intégrité des lieux** pour l'ensemble des locataires et du personnel du Moulin de Surier.

6 – Ménage

État des lieux et obligations du locataire

Chaque hébergement dispose d'une **procédure relative au ménage en fin de séjour**, disponible dans le **livret d'accueil**.

Le locataire s'engage à **rendre le logement propre et en parfait état de propreté**, incluant :

- Le ménage général et la poussière

- La vaisselle lavée et rangée
- Le réfrigérateur et les éléments de cuisson nettoyés

En cas de logement rendu sale ou dégradé, les frais de remise en état seront facturés.

Ménage inclus et options supplémentaires

- **Le ménage de fin de séjour est inclus pour les cabanes perchées**, à l'exception de la vaisselle et de la vidange des poubelles, qui restent à la charge du locataire.
- Une **option ménage** est disponible pour tous les autres hébergements, au **tarif de 80 € TTC**, et permet de déléguer entièrement cette tâche.

Si la responsable de l'entretien constate que le logement nécessite **une intervention prolongée des équipes de nettoyage**, un **forfait de 80 € TTC sera appliqué**. Ce forfait s'applique également en cas de **non-respect de la consigne non-fumeur** dans l'hébergement.

Frais supplémentaires

Le coût du **nettoyage de couettes, oreillers ou matelas rendus sales** pourra être facturé en supplément.

Une **indemnité sera également due** pour toute détérioration concernant :

- Rideaux, papiers peints, plafonds
- Tapis, moquettes, vitres
- Literie et tous équipements fournis dans le logement

Ces dispositions visent à **préserver la qualité et le confort des hébergements pour tous les locataires**.

7 – Visiteurs

Le **Moulin de Surier** est une **propriété privée**. L'accès au domaine est **strictement réservé aux résidents**.

La présence de **visiteurs extérieurs** n'est pas autorisée, **sauf inscription préalable sur le contrat de location**. Cette tolérance est possible uniquement si **l'effectif total des locataires et de leurs visiteurs ne dépasse pas la capacité nominale du logement loué**.

Dans tous les cas, toute personne **non identifiée par l'accueil** et rencontrée sur le domaine sera **priée de quitter les lieux immédiatement**.

8 – Interruption du séjour par la seule volonté du locataire

En cas d'**interruption du séjour à l'initiative du locataire**, aucun **remboursement** ne sera effectué pour :

- **Le montant total de la location**

- Les **prestations supplémentaires** réglées en début de séjour et non consommées

Pour couvrir ce type de situation, nous recommandons de **souscrire une assurance annulation ou interruption de séjour** lors de la réservation. Celle-ci permet de bénéficier d'un **remboursement partiel ou total** selon les conditions prévues au contrat d'assurance (voir chapitre « Interruption de séjour »).

Le locataire ne pourra **s'opposer à la visite des locaux** lorsque le propriétaire ou son représentant en fera la demande pour des raisons de sécurité, d'entretien ou de contrôle.

9 – Animaux de compagnie

Les chiens sont autorisés, sous réserve qu'il s'agisse de chiens ne relevant pas des catégories 1 et 2 définies comme dangereuses par la législation en vigueur dans la limite de la disponibilité des logements dédiés.

Un supplément de 6 euros est demandé par nuitée.

Ces derniers ne seront pas acceptés dans les lodges et les cabanes perchées et les MH Perigord.

10 – Dépôt de garantie

Un **dépôt de garantie de 300 €** sera demandé à l'arrivée.

Modalités de versement

Le dépôt de garantie peut être réglé à votre arrivée par :

- Espèces
- Chèque
- Carte bancaire

Restitution

Le dépôt de garantie sera **restitué ou annulé intégralement et sans intérêt** dans un délai maximum de **30 jours après le départ**, sous réserve que **l'état des lieux réalisé par nos équipes soit satisfaisant**.

Retenue sur caution

Le dépôt de garantie pourra être utilisé pour :

- La facturation d'éléments **prêtés ou loués** pendant le séjour et **non restitués**
- Les **frais de remise en état** du logement en cas de dégradations

Le dépôt de garantie **ne constitue en aucun cas une limite de responsabilité** du locataire pour les dommages causés.

11 – Responsabilité

La responsabilité du **Moulin de Surier**, au-delà de sa **responsabilité légale**, **n'est pas engagée** dans les cas suivants :

- **Vol, perte ou dommage** de toute nature, survenu pendant ou à la suite du séjour ;
- **Panne ou mise hors service** des équipements techniques ou des installations du site ;
- **Mesures ponctuelles de restriction d'accès** à certaines installations (piscine, toboggan, aires de jeux, laverie, terrains de sport) mises en place pour **respecter les normes de sécurité** ou en raison de **travaux d'entretien périodiques**.

Ces dispositions visent à **prévenir tout litige** et à garantir la sécurité et le bon fonctionnement du domaine pour tous les locataires.

12 – Droit à l'image

En séjournant au **Moulin de Surier**, vous acceptez, par **accord tacite**, que des **photographies de vous, de votre famille (y compris enfants mineurs) ou de vos biens** puissent être utilisées **à titre gratuit** dans le cadre de la **promotion du camping**, que ce soit sur :

- Des documents imprimés
- Des supports numériques (site internet, réseaux sociaux, newsletters...)

Ces photographies **ne comporteront ni nom, ni prénom, ni adresse** des personnes figurant sur les images.

Si vous **ne souhaitez pas** que des photos de vous ou de votre famille soient diffusées, il est impératif de **le signaler à l'accueil du camping** à votre arrivée.

13 – Litige

Le **tribunal territorialement compétent** est celui du **lieu de la location**.

Toutefois, si le locataire a conclu le contrat avec un professionnel, il peut **saisir le tribunal de son lieu de domicile** lors de la signature du contrat.

Ces dispositions visent à **clarifier les règles applicables** et à garantir que votre séjour au **Moulin de Surier** se déroule dans les meilleures conditions.

Le locataire reconnaît, par la **validation de sa réservation et le paiement des arrhes**, avoir pris **connaissance du descriptif du logement loué** ainsi que des **conditions générales de location** ci-dessus.

14 – Médiateur

Conformément au **Code de la consommation** relatif au **processus de médiation des litiges de consommation**, tout client peut, après avoir **saisi le service clientèle du Moulin de Surier**, contacter un **médiateur de la consommation** dans un **délai maximum d'un an** à compter de la date de sa réclamation écrite (LRAR).

Les coordonnées du médiateur sont les suivantes :

SG MAUBEUGE (03470)

7 rue Lazare Carnot

59605 MAUBEUGE

16 – Données personnelles

- Vos données sont **confidentielles** et utilisées uniquement pour la réservation et la communication du Moulin.
- Vous disposez des droits d'accès, rectification, effacement, limitation ou opposition.
- Contact : Moulin de Surier, Beaumont du Périgord.